

Projet éolien des Bruyères

Sommaire

P.2

La présentation du projet : son calendrier, la zone d'implantation à l'étude et ses chiffres clés

P.3

La démarche de concertation : le forum et le site internet participatif

P.4

Le vrai du faux sur l'éolien

Chères Anjounaïses, chers Anjounaïses,

Depuis 2020, la société ELICIO étudie la possibilité d'implantation d'éoliennes sur la commune d'Anjouin. Dans le cadre du développement de ce projet, nous avons à cœur de vous intégrer dans son processus. Nous lançons donc **une démarche de concertation** à laquelle vous êtes tous invités à participer.

A cet effet, nous organisons un forum informatif et participatif en octobre. Cet événement sera l'occasion de vous informer sur le projet, de consulter les résultats des études menées ces dernières années, ainsi que d'échanger avec le développeur et faire remonter vos avis, doutes et interrogations sur ce projet.

Dans l'attente de nos prochains échanges et en restant à votre disposition,

Chloé Camail
Cheffe de projet Centre



FORUM INFORMATIF ET PARTICIPATIF



Mardi 15 Octobre 2024



De 18h à 20h



Espace associatif
d'Anjouin

C'est un format portes ouvertes, venez et repartez quand vous le souhaitez !



Retrouvez l'ensemble des étapes du projet et de la concertation sur le site du projet éolien des Bruyères.

www.projeteolien-des-bruyeres.fr


Le projet éolien des Bruyères

Les chiffres clés

Le projet éolien porté par Elicio prévoit 3 à 4 éoliennes au nord-est du bourg d'Anjouin. A ce stade les études se terminent, découvrez les chiffres clefs du projet !

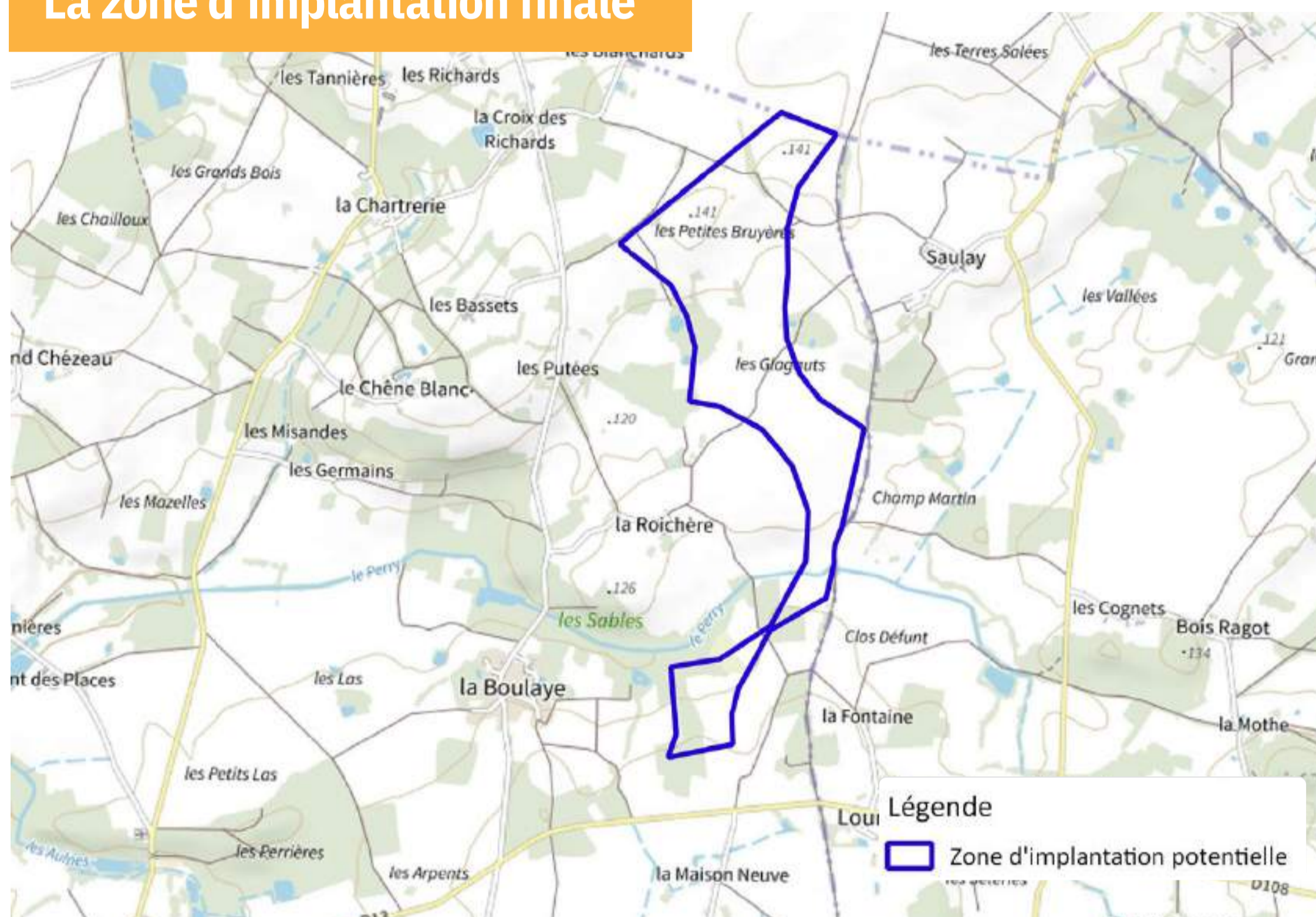
 **3 à 4** éoliennes

 **200m** en bout de pale

 Environ **4,5 MW** de puissance unitaire

 Équivalent de la consommation annuelle, chauffage inclus, de **4 500 foyers** minimum (pour 3 éoliennes)

La zone d'implantation finale



Les études sont en cours depuis plus d'un an. La réglementation exige que les éoliennes les plus proches soient à 500 mètres au minimum des habitations. Les implantations finales sont en cours. Elles seront déterminées par les contraintes environnementales, paysagères et de vent soulevées par les études.

Le calendrier du projet

2020

Étude de pré-faisabilité

2021

2022

Pose du mât de mesure
Études de faisabilité (vent, environnementale et paysagère)

2024

Fin des études et concertation volontaire

2025

Dépôt du dossier en préfecture
Instruction et enquête publique

2026

Décision préfectorale

2027

Construction du parc

2028

Mise en service

Exploitation sur 20-30 ans

La démarche de concertation

Le forum informatif et participatif est organisé pour vous rencontrer et échanger sur le projet, nous vous y attendons nombreux !

FORUM INFORMATIF ET PARTICIPATIF



Mardi 15 Octobre 2024



De 18h à 20h



Espace associatif
d'Anjouin

C'est un format portes ouvertes, venez et repartez quand vous le souhaitez !

Le programme

Découvrez !

Le projet en détails et les résultats des études : acoustique, de vent, paysagère et écologique.

Participez !

Vos avis, questions, remarques et interrogations sont les bienvenus !

Rencontrez !

Les équipes d'Elicio seront présentes pour échanger sur le projet, l'éolien et la transition énergétique de manière générale

Découvrez la plateforme d'information et de participation

1

Vous informer sur l'entreprise Elicio, sur le projet, ses étapes et ses actualités

2

Poser vos questions en ligne via le fil de discussion et vous inscrire aux événements à venir

3

Consulter les documents de la concertation, les questions-réponses sur le projet et sur l'éolien



Inscrivez-vous aux événements sur le site du projet

www.projeteolien-des-bruyeres.fr



Le vrai du faux sur l'éolien

FAUX

« Les éoliennes ne tournent jamais, ce n'est pas rentable ! »

L'énergie provenant des éoliennes est certes variable, mais rentable. Les éoliennes tournent entre 75 et 95% du temps (source ADEME), quand elles ne tournent pas c'est parce que :

- Le vent est inférieur à 10 km/h ;
- Le vent est trop fort (supérieur à 90 km/h) ;
- En cas de maintenance (cela représente environ 5 jours par an) ;
- Les éoliennes peuvent être arrêtées en cas de bridages acoustique ou écologique (lors de migrations par exemple) et en cas de visite de parc pour sa maintenance.

Aujourd'hui, les technologies permettent de prévoir la production éolienne 3 jours à l'avance. L'énergie éolienne devient donc de plus en plus prévisible.

VRAI & FAUX

« Il vaut mieux faire de grands parcs éoliens, densifier l'existant ! »

Bien que les grands parcs éoliens permettent de faire des économies d'échelle et de produire plus d'électricité, il est plus difficile de les mettre en place. Aujourd'hui, il existe de nombreuses exigences réglementaires qui compliquent le fait de trouver un espace qui pourrait accueillir un grand parc éolien. Les petits parcs éoliens ont aussi l'avantage de mieux s'intégrer, à la fois dans le paysage, mais aussi dans les réseaux électriques locaux.

FAUX

« Le démantèlement n'est pas propre, le béton est laissé dans les sols. »

Les opérations de démantèlement et de remise en état du site sont aujourd'hui parfaitement connues et cadrées par la loi. Celles-ci sont à la charge de l'exploitant du parc éolien. En aucun cas, le démantèlement ne peut être à la charge du propriétaire du terrain, de l'exploitant agricole de la parcelle ou de la commune. Depuis 2020, l'excavation de la totalité des fondations dans le cas d'éoliennes installées sur des terrains à vocation agricole est obligatoire. Ainsi, l'éolien est aujourd'hui une technologie parfaitement réversible !



Pour poser toutes vos questions sur le projet, rendez-vous au forum informatif et participatif, ou sur le site internet du projet !

www.projeteolien-des-bruyeres.fr

Contacts

Chloé CAMAIL

chloe.camail@elicio-france.fr

07 78 82 00 76

Lorette HAFFNER

lorette.haffner@demopolis-concertation.fr

07 72 27 98 08